

Communauté de Communes Vexin Centre – CCVC

La Communauté de Communes Vexin Centre – CCVC a été créée le 1^{er} janvier 2013.

Elle est actuellement constituée de 35 communes : Ableiges, Aavernes, Berville, Boissy L'Aillerie, Bréançon, Brignancourt, Chars, Clery-en-Vexin, Commeny, Condecourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémainville, Frémécourt, Gadancourt, Gouzangrez, Grisy-Les-Plâtres, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Le Bellay-en-Vexin, Le Heaulme, Le Perchay, Longuesse, Montgeroult, Moussy, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Sagy, Santeuil, Seraincourt, Théméricourt, Theuville, Us, Vigny.

La communauté de communes permet aux communes qui le désirent de gérer en commun des activités ou des services publics ou de **se regrouper autour d'un projet permettant de favoriser le développement local et de contribuer à la politique du territoire**, elle permet à tous les habitants qui la compose d'accéder au même service pour un coût identique quelle que soit la commune.

La gestion des communes se trouve facilitée et permet la perception d'aides complémentaires de l'État, de la Région et du Département.

La mutualisation des ressources et des moyens permet la réalisation de projets difficilement accessibles à une commune seule. C'est également pour toutes ces communes, l'occasion de travailler ensemble, de manière solidaire pour que l'esprit d'ouverture et de communication se concrétise.

Les compétences

Les compétences sont les champs d'action de la Communauté de communes. Certaines compétences sont obligatoires (imposées par la loi), d'autres sont facultatives. À chaque compétence correspond une commission dont est en charge un vice-président élu par le conseil communautaire.

- Aménagement du territoire – Transports
- Animation – Loisirs – Activités sportives – Festivités
- Petite enfance – Enfance
- Finances – Budget
- Jeunesse – Point d'accès au droit – Prévention et délinquance
- Voirie – Chemins
- Personnes âgées – Maintien à domicile – Santé
- Communication
- Développement économique
- Tourisme – Culture – Camp de César

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes concernées. Le nombre des délégués est fonction du nombre d'habitants. Chaque délégué dispose d'une voix. Les élus ont désigné le bureau composé d'un président et de plusieurs vice-présidents (1 par compétence) qui est l'équivalent de l'équipe « maire + adjoints » dans nos communes.

CCVC – Communauté de Communes Vexin Centre

1, rue de Rouen

95450 VIGNY

Tél. : 01 30 39 93 35

Consulter le site internet de la CCVC

Contacter la CCVC par mail